



## APPEL À CANDIDATURES : SOUTIEN D'UNE INITIATIVE ARTISTIQUE EN HOMMAGE AUX DONNEURS D'ORGANES

**Porteur du projet :** Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Nîmes.

**Lancement de l'appel à projets :** 17 octobre 2025, à l'occasion de la journée mondiale du don d'organes et de la greffe.

**Date limite de candidature :** 31 décembre 2025 à minuit.

**Annnonce envisagée du ou des lauréats :** janvier 2026.

**Cette œuvre sera inaugurée à l'occasion de la « Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe et de reconnaissance aux donneurs » le 22 juin 2026.**

### 1- CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le CHU de Nîmes lance cet appel à projets dans le cadre de ses obligations légales (article L. 1241-1 du Code de la santé publique) pour créer un lieu de mémoire dédié aux donneurs d'organes et à leurs familles. Cette œuvre, installée en extérieur, sera inaugurée le 22 juin 2026 à l'occasion de la Journée mondiale du don d'organes et de la greffe.

Cet appel à projets s'adresse à des artistes, collectifs artistiques, architectes ou designers professionnels, souhaitant contribuer à un projet à forte valeur humaine et sociale.

#### LES OBJECTIFS SPECIFIQUES

Ce lieu doit permettre :

- Promouvoir les valeurs du don d'organes et de tissus.
- Rendre hommage aux donneurs et à leurs proches.
- Permettre de sensibiliser le public à la solidarité humaine et à l'impact du don.

### 2- DESCRIPTION DU PROJET

#### LIEU ENVISAGÉ :

Dans l'enceinte du Campus hospitalo-universitaire Carémeau – Carémeau Nord – dans un espace calme, accessible aux patients, familles et professionnels.

#### CARACTERISTIQUES DU PROJET :

- **Type d'œuvre :** Sculpture, installation interactive (*ex. : éléments sonores ou lumineux*), aménagement paysager (*jardin symbolique, banc commémoratif*), etc.
- **Thématique :** Vie, renaissance, altruisme, espoir. Les propositions intégrant des **éléments inclusifs** (*ex. : textures tactiles pour malvoyants*) sont encouragées.
- **Préconisations techniques :**
  - Dimensions maximales : 5 m (hauteur) / 10 m<sup>2</sup> (empreinte au sol) pour s'intégrer harmonieusement dans l'espace disponible, sans obstruer les voies de circulation.



- Matériaux durables et résistants aux intempéries (ex. : *acier inoxydable, béton fibré, bois certifié FSC*) ;
- Respect des règles de sécurité et anti-vandalisme.

### 3- MODALITES DE PARTICIPATION

#### QUI PEUT CANDIDATER ?

**Public visé : Artistes professionnels (individuels ou collectifs), designers, architectes, structures culturelles ou associations à but non lucratif œuvrant dans le domaine de l'art ou de l'espace public.**

#### DOSSIER À TRANSMETTRE :

- **Une note d'intention** (2-5 pages) : Présentation du concept artistique, explication de la manière dont l'œuvre rend hommage aux donneurs d'organes, et description de son intégration au site (Carémeau Nord, à côté de l'Aumônerie).
- **Des esquisses ou visuels (facultatifs mais recommandés)** : maquettes, dessins, rendus 3D ou prototypes pour illustrer le projet, etc.
- **Un budget estimé** : incluant les coûts de conception, fabrication, installation et maintenance pour les 5 premières années. (Voir la section Budget ci-dessous pour des indications.)
- **Un calendrier prévisionnel** de réalisation.
- **CV/Portfolio/références**
- **Tout autre éléments complémentaires** (partenariats, impact environnemental, accessibilité, etc.).

#### Envoi des dossiers :

À adresser par courriel à [direction.communication@chu-nimes.fr](mailto:direction.communication@chu-nimes.fr) avec l'objet « Candidature – Initiative artistique don d'organes ». (Privilégier des services d'envois de fichiers volumineux).

### 4- CRITERES

- Pertinence artistique et symbolique du projet.
- Clarté de la démarche.
- Intégration dans le contexte hospitalier.
- Faisabilité du projet.
- Attention portée à l'accessibilité, à l'environnement, à la durabilité.

### 5. SOUTIEN FINANCIER

Considérant que l'œuvre est d'intérêt général, une subvention pourra être attribuée en fonction du projet.

- **Fourchette indicative** : 5 000 € à 30 000 € TTC.
- **Inclus** : Transport, matériaux, frais artistes/architectes.



## 6. SÉLECTION

**Les projets seront examinés par un jury composé de** la Direction générale, de la Commission médicale d'établissement, de la Direction de la coordination générale des soins, Coordination Prélèvement Multi-Organes (PMO), L'Association Française des Familles pour le Don d'Organes (AFDO), Représentant des usagers, Fonds de dotation, Direction de la communication et des affaires culturelles, Direction du patrimoine et des sécurités, Direction des opérations et parcours patients. Le jury émettra un avis motivé à partir des critères mentionnés ci-dessus. Le CHU se réserve la possibilité de retenir un ou plusieurs projets.

## 7. COMMUNICATION

**Publication de l'appel à projet :** Le présent appel à candidatures a vocation à être diffusé :

- Sur les canaux de communication du CHU (réseaux sociaux, site internet, site intranet ...).
- Sur le site internet et au service culturel de la Métropole.
- Sur le site internet et au service culturel de la Ville de Nîmes.
- A la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).
- Sur le site <https://www.appelaprojets.org/>.